

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil seize, le 7 novembre à 19 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Nombre de délégués en exercice : 32

Date de convocation du Conseil de Communauté : 28 octobre 2016.

Présents : BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, CHABANAT Christine, CHAUVERGUE Laurence (Pouvoir de Nathalie DEVAUX), DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre (Pouvoir de Frédéric SUDRON), GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent (Pouvoir de Michel CHADELAUD), PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, ROGER Edouard (Pouvoir de Pascal BODIN), SERRU Marie-Claire, SIMON Philippe, TERRIER Gilles.

Suppléant avec voix délibérative : GRANDAUD Gilbert (suppléant de Pierre POURCHET).

Excusés : BODIN Pascal, CAMBOU Stéphane, CHADELAUD Michel, DEVAUX Nathalie, MENUCELLI Thierry, POURCHET Pierre, SUDRON Frédéric, VERGNE Didier.

Absent : SIMON Isabel.

Secrétaire de séance : Mélanie PLAZANET.

Présents 24 / Votants 28

N°74-2016 – Fixation des tarifs et des conditions de location des instruments de musique de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière en date du 5 août 2013 ;

Considérant que la Communauté de Communes des Portes de Vassivière est compétente en matière de fonctionnement de l'école de musique et de danse ;

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que le Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse de Feytiat qui est chargé de la gestion de l'activité musique et danse ne peut pas satisfaire toutes les demandes de location d'instruments de musique et notamment l'accordéon. La Communauté de Communes des Portes de Vassivière est propriétaire d'instruments de musique. Ces instruments peuvent donc être mis à la disposition à titre onéreux à des élèves qui en font la demande pour leur permettre de pratiquer leur discipline à domicile. Monsieur le Président vous propose de fixer les tarifs de location des instruments de musique de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière à 20 € par trimestre. Le prêt des instruments de musique fera l'objet d'une convention signée les deux parties.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- DE FIXER le tarif de location de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière comme indiqué ci-dessus et dans les conditions définies ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le 8 novembre 2016

Le Président,

Jean Pierre FAYE